

Prospectus simplifié

Le 20 avril 2009

Portefeuille de revenu équilibré Apogée

Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée

Portefeuille de croissance équilibré Apogée

Portefeuille de croissance moyenne Apogée

Portefeuille de croissance Apogée

Les Portefeuilles Apogée



Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Portefeuilles Apogée et les parts qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les parts des Portefeuilles Apogée ne peuvent être offertes et vendues aux États-Unis que conformément à des dispenses d'inscription.

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse utilisée sous licence.

ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE.

Table des matières

INTRODUCTION	2
<hr/>	
INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	3
<hr/>	
PORTEFEUILLES APOGÉE	5
Portefeuille de revenu équilibré Apogée	5
Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée	8
Portefeuille de croissance équilibré Apogée	11
Portefeuille de croissance moyenne Apogée	14
Portefeuille de croissance Apogée	17
<hr/>	
QU'EST-CE QU'UN OPC ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME?	20
<hr/>	
MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES PORTEFEUILLES APOGÉE	25
<hr/>	
ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS	27
<hr/>	
SERVICES FACULTATIFS	29
<hr/>	
FRAIS	30
<hr/>	
RÉMUNÉRATION DU COURTIER	31
<hr/>	
RÉMUNÉRATION DU COURTIER PAYÉE À PARTIR DES FRAIS DE GESTION	32
<hr/>	
INCIDENCES FISCALES POUR LES ÉPARGNANTS	32
<hr/>	
QUELS SONT VOS DROITS?	34
<hr/>	

Introduction

Dans le présent document, les termes « nous », « notre » et « nos » renvoient à ScotiaMcLeod, filiale de Scotia Capitaux Inc. (« ScotiaMcLeod »).

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement dans Les Portefeuilles Apogée (les « Portefeuilles ») et à comprendre vos droits à titre d'épargnants.

Le présent document est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 3 à la page 19, contient de l'information propre à chacun des Portefeuilles. La deuxième partie, qui va de la page 20 à la page 35, contient de l'information générale qui s'applique à tous les Portefeuilles.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Portefeuilles dans leur notice annuelle, dans leurs derniers états financiers annuels et intermédiaires déposés et dans leurs derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires déposés à l'égard du rendement du fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de la notice annuelle, des états financiers des Portefeuilles et des rapports de gestion à l'égard du rendement du fonds, en vous adressant à un conseiller en placement de ScotiaMcLeod en appelant, sans frais, au 1-800-530-0197 (à Toronto, au 416-506-8404) ou, par courriel, sur le site www.scotiamcleod.com de ScotiaMcLeod.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements sur les Portefeuilles et sur les Fonds sous-jacents (comme ce terme est défini ci-après) sur le site www.sedar.com ou sur le site Web de ScotiaMcLeod à l'adresse www.scotiamcleod.com.

Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document

Les Portefeuilles

Les Portefeuilles sont composés de cinq fonds de répartition de l'actif sans frais d'acquisition qui peuvent être acquis par l'entremise de votre conseiller en placement de ScotiaMcLeod. Les Portefeuilles investissent dans d'autres organismes de placement collectif (des « OPC ») gérés par ScotiaMcLeod et choisis parmi les Fonds du Programme Apogée (appelés les « Fonds sous-jacents »). Les actifs des Portefeuilles consistent principalement en des placements dans ces Fonds sous-jacents. Les Fonds sous-jacents ont été choisis en fonction de leur capacité de fournir un accès à des Portefeuilles gérés par des professionnels. L'exposition aux Fonds sous-jacents vous permet de diversifier vos placements entre les quatre catégories d'actifs suivantes ou certaines de celles-ci, soit : (i) des obligations (ii) des titres immobiliers, (iii) des actions canadiennes et (iv) des actions étrangères.

ScotiaMcLeod a retenu les services d'un cabinet indépendant d'experts-conseils en placement, NT Global Advisors, Inc. (« NTGA »), une filiale de Northern Trust Corporation, pour qu'il l'aide à choisir des conseillers en valeurs et à surveiller leur rendement à l'égard des Fonds sous-jacents. Après consultation des conseillers en valeurs éventuels et après enquête sur eux, NTGA évalue et recommande un groupe de conseillers en valeurs compétents qui sont les plus aptes à réaliser les objectifs et les stratégies de placement des Fonds sous-jacents. ScotiaMcLeod en sélectionne ensuite un certain nombre en fonction de leur expertise, de leur rendement, de leur constance, de leur optique ou de leur style en matière de placement, de leurs objectifs de placement, des restrictions et des lignes directrices supplémentaires en matière de placement que ScotiaMcLeod pourra leur imposer à l'occasion. De façon continue, NTGA surveillera les résultats des conseillers en valeurs des Fonds sous-jacents et fera rapport à ScotiaMcLeod.

Information sur les descriptions des fonds

Dans les pages suivantes, vous trouverez une description détaillée de chacun des Portefeuilles afin de vous aider à prendre vos décisions de placement. Voici ce que vous pourrez trouver dans chaque rubrique de la description du Portefeuille :

Détails du fonds

Cette rubrique vous donne les renseignements de base concernant chaque Portefeuille, comme la date à laquelle il a été établi et son admissibilité à titre de placement pour les régimes enregistrés, y compris les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE).

Dans certains cas, nous pourrions limiter les achats de parts de certains Portefeuilles par certains régimes enregistrés.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Cette rubrique expose les objectifs de placement fondamentaux d'un Portefeuille ainsi que les stratégies qu'il utilise pour atteindre ces objectifs. Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Cette rubrique précise les risques associés à un placement dans un Portefeuille. Pour une explication de ces risques, se reporter à la rubrique « Risques particuliers associés aux OPC », qui commence à la page 20.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Cette rubrique peut vous venir en aide pour déterminer si un Portefeuille vous convient. Elle ne vise qu'à constituer un guide d'ordre général. Pour obtenir des conseils sur votre portefeuille de placements, vous devriez consulter votre conseiller en placement de ScotiaMcLeod.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique précise à quel moment un Portefeuille fait habituellement ses distributions de revenus et de gains en capital aux porteurs de parts, même s'il peut également en faire à tout autre moment. Pour en savoir plus sur le mode d'imposition des distributions, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants », qui figure à la page 33.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Les Portefeuilles puisent dans leur actif pour payer leurs frais. Les épargnants des Portefeuilles payent donc indirectement ces frais par un rendement moindre. Le tableau vous permet de comparer les coûts de placement dans le Portefeuille avec les coûts de placement dans d'autres organismes de placement collectif. Le tableau n'est utilisé qu'à titre indicatif, tel qu'il est exigé par les autorités en valeurs mobilières, et il montre les frais cumulatifs que vous auriez payés sur plusieurs périodes :

- si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Portefeuille;
- si vous aviez obtenu un rendement annuel total de 5 %, lequel peut être différent du rendement réel du Portefeuille au cours d'une année donnée.

L'information suppose que le Portefeuille a eu, pour chaque exercice, le même ratio des frais de gestion qu'au cours du dernier exercice terminé du Portefeuille. Se reporter à la rubrique « Frais », qui figure à la page 31 pour plus d'information sur les coûts de placement dans les Portefeuilles.

Portefeuille de revenu équilibré Apogée

Détails du fonds

Type de fonds :	Fonds équilibré mondial à revenu fixe
Date d'établissement :	22 avril 2005
Type de titres :	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Scotia Capitaux Inc.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de générer des revenus au cours de l'exercice et une croissance du capital à long terme, en mettant l'accent sur les revenus. Il investit principalement dans une combinaison de fonds d'actions et de fonds de revenu que nous gérons.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions canadiennes, des actions étrangères et des actions de sociétés immobilières. La majeure partie du Portefeuille sera investie dans des obligations, et le reste sera investi dans des actions, qui comprendront des actions canadiennes et étrangères et pourraient inclure des actions de sociétés immobilières et des fiducies de placement immobilier.

Bien qu'un maximum de 100 % des actifs du Portefeuille peut être investi dans des Fonds sous-jacents, le Portefeuille peut investir une portion de ses actifs dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille assume les risques du Fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds. En raison de ces placements, les risques du Portefeuille comprennent notamment :

- les risques de placement général,
- les risques liés aux titres adossés à des créances et aux titres adossés à des créances hypothécaires,

- les risques liés aux taux d'intérêt,
- les risques de crédit,
- les risques de change,
- les risques liés aux titres étrangers,
- les risques liés au prêt de titres,
- les risques liés au fonds sous-jacent,
- les risques liés aux instruments dérivés,
- les risques liés au secteur de l'immobilier
- les risques liés aux fiducies de placement
- les risques liés à la mise en pension et à la prise en pension de titres.

Pour plus de renseignements sur chacun de ces risques, se reporter aux rubriques commençant à la page 20.

Au cours des 12 mois précédant le 20 avril 2009, jusqu'à 45,43 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds de revenu Apogée, jusqu'à 23,41 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds américain d'obligations de base + Apogée et jusqu'à 10,44 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds canadien de croissance Apogée.

Qui devrait investir dans le fonds?

Le présent Portefeuille peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, bien diversifié au niveau de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la géographie et de la capitalisation boursière,
- vous pouvez accepter un niveau de risque allant de faible à modéré;
- vous investissez pour au moins trois ans.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Portefeuille, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces par dépôt dans votre compte ScotiaMcLeod.

Distributions de revenu	Annuellement, en décembre
Distributions des gains en capital	Annuellement, en décembre

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	27,68 \$	87,25 \$	152,92 \$	348,10 \$

Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée

Détails du fonds

Type de fonds :	Fonds équilibré mondial neutre
Date d'établissement :	22 avril 2005
Type de titres :	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Scotia Capitaux Inc.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme et des revenus au cours de l'exercice. Il investit principalement dans une combinaison de fonds d'actions et de fonds de revenu que nous gérons.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions de sociétés immobilières, des actions canadiennes et des actions étrangères. La majeure partie du Portefeuille sera investie dans des actions, qui comprendront des actions canadiennes et étrangères et des actions de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier. La répartition des actions du Portefeuille privilégiera légèrement les actions canadiennes. De plus, une partie importante du Portefeuille sera investie dans des obligations.

Bien qu'un maximum de 100 % des actifs du Portefeuille peut être investi dans des Fonds sous-jacents, le Portefeuille peut investir une portion de ses actifs dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille assume les risques du Fonds sous-jacent en proportion de son

placement dans ce fonds. En raison de ces placements, les risques du Portefeuille comprennent notamment :

- les risques de placement général,
- les risques liés aux titres adossés à des créances et aux titres adossés à des créances hypothécaires,
- les risques liés aux taux d'intérêt,
- les risques de crédit,
- les risques de change,
- les risques liés aux titres étrangers,
- les risques liés au prêt de titres,
- les risques liés à la mise en pension et à la prise en pension de titres,
- les risques liés au secteur de l'immobilier,
- les risques liés aux fiducies de placement,
- les risques liés au fonds sous-jacent,
- les risques liés aux instruments dérivés.

Pour plus de renseignements sur chacun de ces risques, se reporter aux rubriques commençant à la page 20.

Au cours des 12 mois précédant le 20 avril 2009, jusqu'à 38,77 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds de revenu Apogée, jusqu'à 15,55 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds canadien de croissance Apogée, jusqu'à 11,81 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds canadien de valeur Apogée et jusqu'à 10,43 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée.

Qui devrait investir dans le fonds?

Le présent Portefeuille peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, bien diversifié au niveau de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la géographie et de la capitalisation boursière,
- vous pouvez accepter un niveau de risque modéré,
- vous investissez pour au moins trois ans.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Portefeuille, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces par dépôt dans votre compte ScotiaMcLeod.

PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MOYENNE ÉQUILIBRÉ APOGÉE

Distributions de revenu	Annuellement, en décembre
Distributions des gains en capital	Annuellement, en décembre

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	26,45 \$	83,37 \$	146,13 \$	332,62 \$

Portefeuille de croissance équilibré

Apogée

Détails du fonds

Type de fonds :	Fonds équilibré mondial neutre
Date d'établissement :	22 avril 2005
Type de titres :	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Scotia Capitaux Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme et des revenus au cours de l'exercice, en mettant légèrement l'accent sur la croissance du capital. Il investit principalement dans une combinaison de fonds d'actions et de fonds de revenu que nous gérons.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions canadiennes, des actions étrangères et des actions de sociétés immobilières. La majeure partie du Portefeuille sera investie dans des actions, qui comprendront des positions approximativement égales en actions canadiennes et étrangères et pourraient inclure une petite position en actions de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier. De plus, une partie importante du Portefeuille sera investie dans des obligations.

Bien qu'un maximum de 100 % des actifs du Portefeuille peut être investi dans des Fonds sous-jacents, le Portefeuille peut investir une portion de ses actifs dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille assume les risques du Fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds. En raison de ces placements, les risques du Portefeuille comprennent notamment :

- les risques de placement général,
- les risques liés aux titres adossés à des créances et aux titres adossés à des créances hypothécaires,
- les risques liés aux taux d'intérêt,
- les risques de crédit,
- les risques de change,
- les risques liés aux titres étrangers,
- les risques liés au prêt de titres,
- les risques liés au fonds sous-jacent,
- les risques liés aux instruments dérivés
- les risques liés au secteur de l'immobilier
- les risques liés aux fiducies de placement
- les risques liés à la mise en pension et à la prise en pension de titres.

Pour plus de renseignements sur chacun de ces risques, se reporter aux rubriques commençant à la page 20.

Au cours des 12 mois précédant le 20 avril 2009, jusqu'à 25,28 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds américain d'obligations de base + Apogée, jusqu'à 19,21 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds de revenu Apogée et jusqu'à 13,30 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds canadien de croissance Apogée.

Qui devrait investir dans le fonds?

Le présent Portefeuille peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, bien diversifié au niveau de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la géographie et de la capitalisation boursière,
- vous pouvez accepter un niveau de risque modéré,
- vous investissez pour au moins trois ans.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Portefeuille, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces par dépôt dans votre compte ScotiaMcLeod.

Distributions de revenu	Annuellement, en décembre
Distributions des gains en capital	Annuellement, en décembre

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	31,16 \$	98,23 \$	172,18 \$	391,93 \$

Portefeuille de croissance moyenne

Apogée

Détails du fonds

Type de fonds :	Fonds équilibré mondial d'actions
Date d'établissement :	22 avril 2005
Type de titres :	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Scotia Capitaux Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme et d'offrir des revenus au cours de l'exercice. Il investit principalement dans une combinaison de fonds d'actions et de fonds de revenu que nous gérons.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions de sociétés immobilières, des actions canadiennes et des actions étrangères. Le Portefeuille sera principalement investi dans des actions, qui comprendront, une position importante en actions canadiennes ainsi que des positions réduites en actions étrangères et en actions de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier. Environ 20 % du Portefeuille sera investi dans des obligations.

Bien qu'un maximum de 100 % des actifs du Portefeuille peut être investi dans des Fonds sous-jacents, le Portefeuille peut investir une portion de ses actifs dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille assume les risques du Fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds. En raison de ces placements, les risques du Portefeuille comprennent notamment :

- les risques de placement général,

- les risques liés aux titres adossés à des créances et aux titres adossés à des créances hypothécaires,
- les risques liés aux taux d'intérêt,
- les risques de crédit,
- les risques de change,
- les risques liés aux titres étrangers,
- les risques liés au prêt de titres,
- les risques liés à la mise en pension et à la prise en pension de titres,
- les risques liés au secteur de l'immobilier,
- les risques liés aux fiducies de placement,
- les risques liés au fonds sous-jacent,
- les risques liés aux instruments dérivés.

Pour plus de renseignements sur chacun de ces risques, se reporter aux rubriques commençant à la page 20.

Au cours des 12 mois précédant le 20 avril 2009, jusqu'à 25,55 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds canadien de croissance Apogée, jusqu'à 17,61 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds de revenu Apogée, jusqu'à 20,52 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds canadien de valeur Apogée et jusqu'à 10,24 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée.

Qui devrait investir dans le fonds?

Le présent Portefeuille peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, bien diversifié au niveau de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la géographie et de la capitalisation boursière,
- vous pouvez accepter un niveau de risque allant de modéré à élevé,
- vous investissez pour au moins trois ans.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Portefeuille, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces par dépôt dans votre compte ScotiaMcLeod.

Distributions de revenu	Annuellement, en décembre
Distributions des gains en capital	Annuellement, en décembre

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	33,72 \$	106,31 \$	186,34 \$	424,16 \$

Portefeuille de croissance Apogée

Détails du fonds

Type de fonds :	Fonds équilibré mondial d'actions
Date d'établissement :	22 avril 2005
Type de titres :	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Scotia Capitaux Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme et d'offrir des revenus au cours de l'exercice, en mettant fortement l'accent sur la croissance du capital. Il investit principalement dans des fonds d'actions et dans quelques fonds de revenu que nous gérons.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions de sociétés immobilières, des actions canadiennes et des actions étrangères. Le Portefeuille sera principalement investi dans des actions, qui comprendront des positions approximativement égales en actions canadiennes et étrangères et une petite position en actions de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier. Environ 20% du Portefeuille sera investi dans des obligations.

Bien qu'un maximum de 100 % des actifs du Portefeuille peut être investi dans des Fonds sous-jacents, le Portefeuille peut investir une portion de ses actifs dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille assume les risques du Fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds. En raison de ces placements, les risques du Portefeuille comprennent notamment :

- les risques de placement général,
- les risques liés aux titres adossés à des créances et aux titres adossés à des créances hypothécaires,

- les risques liés aux taux d'intérêt,
- les risques de crédit,
- les risques de change,
- les risques liés aux titres étrangers,
- les risques liés au prêt de titres,
- les risques liés à la mise en pension et à la prise en pension de titres,
- les risques liés au secteur de l'immobilier,
- les risques liés aux fiducies de placement,
- les risques liés au fonds sous-jacent,
- les risques liés aux instruments dérivés.

Pour plus de renseignements sur chacun de ces risques, se reporter aux rubriques commençant à la page 20.

Au cours des 12 mois précédant le 20 avril 2009, jusqu'à 18,98 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds de revenu Apogée, jusqu'à 12,23 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds canadien de croissance Apogée, jusqu'à 11,66 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds d'actions internationales Apogée et jusqu'à 11,29 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans le Fonds d'actions mondiales Apogée.

Qui devrait investir dans le fonds?

Le présent Portefeuille peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, bien diversifié au niveau de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la géographie et de la capitalisation boursière,
- vous pouvez accepter un niveau de risque allant de modéré à élevé,
- vous investissez pour au moins trois ans.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Portefeuille, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces par dépôt dans votre compte ScotiaMcLeod.

Distributions de revenu	Annuellement, en décembre
Distributions des gains en capital	Annuellement, en décembre

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	34,44 \$	108,57 \$	190,30 \$	433,19 \$

Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Qu'est-ce qu'un OPC?

Un OPC est un véhicule de placement visant à permettre la mise en commun de sommes d'argent apportées par des personnes qui ont des objectifs de placement similaires. Un conseiller en placement professionnel — appelé conseiller en valeurs — réunit toutes ces sommes d'argent et les investit pour l'ensemble du groupe dans des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire ou une combinaison de ces placements. Pour les Portefeuilles, il s'agit surtout d'autres OPC — les Fonds sous-jacents. Lorsque vous investissez dans OPC, vous avez droit à un certain nombre de parts dans l'OPC. Les porteurs de parts partagent entre eux, en général proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires, le revenu, les frais et les gains et les pertes que l'OPC peut réaliser, engager, obtenir ou subir à l'égard de ses placements. Le prix d'une part, ce que l'on appelle également la « valeur liquidative » de la part, fluctue de jour en jour en fonction du rendement des placements.

Lorsque la valeur des placements augmente, le prix de la part augmente, et vice versa. La valeur du placement dans un OPC n'est réalisée qu'au moment du rachat des parts. Vous pouvez faire de l'argent grâce aux OPC si vous achetez vos parts à un prix et les vendez à un prix supérieur. Bien évidemment, vous perdez de l'argent si vous vendez vos parts à un prix inférieur à celui auquel vous les avez achetées. Vous pouvez également faire de l'argent lorsque l'OPC vous verse votre part du revenu et des gains en capital qu'il a réalisés sur ses placements, c'est ce que l'on appelle une « distribution ».

Votre placement dans un OPC n'est pas garanti. À la différence des comptes de banque ou des certificats de placement garantis, les parts d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental et le placement que vous effectuez dans le cadre des Portefeuilles n'est garanti ni par La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »), ni par Montréal Trust ni par la Compagnie Trust National, qui sont des filiales de la Banque Scotia.

Risques précis particuliers associés aux OPC

Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur d'un placement dans un OPC. Les risques suivants ne s'appliquent pas tous directement aux Portefeuilles. Toutefois, ils peuvent s'appliquer aux Fonds sous-jacents dans lesquels un Portefeuille investit et ils peuvent ainsi avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Vous devriez également vous reporter au prospectus simplifié d'un Fonds sous-jacent pour obtenir des renseignements au sujet de ces risques liés au Fonds sous-jacent. Les risques plus courants sont les suivants :

Risque de placement général

Les différents types de titres détenus dans un OPC comportent divers degrés de risque. La valeur des titres peut fluctuer de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des

entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur d'une part d'un OPC peut varier par rapport à son prix d'achat initial.

Si le prix de vente d'une part chute par rapport à son prix d'achat initial et que la part est vendue par la suite, l'épargnant subira une perte. Les données historiques ont montré que plus un placement dans un OPC est détenu longtemps, plus la valeur du placement est susceptible d'augmenter par rapport au prix d'achat initial.

Risque lié aux titres adossés à des créances et aux titres adossés à des créances hypothécaires

Les titres adossés à des créances consistent en des titres de créance garantis par des groupements de prêts à la consommation ou de prêts commerciaux. Les titres adossés à des créances hypothécaires consistent en des titres de créance garantis par des groupements d'hypothèques sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change ou si la cote de solvabilité des parties visées est modifiée, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres. Les titres adossés à des créances hypothécaires comportent également un risque de baisse des taux d'intérêt imputés aux prêts hypothécaires, de défaut du débiteur hypothécaire aux termes de l'hypothèque ou de baisse de valeur du bien garanti par l'hypothèque.

Risque lié à la catégorie

Certains fonds sous-jacents offrent deux ou plusieurs catégories de parts du même fonds. Même si la valeur des parts de chaque catégorie est calculée séparément, les frais ou les dettes d'une catégorie de parts risquent d'avoir une incidence sur la valeur des parts des autres catégories. Si une catégorie est incapable de couvrir ses obligations, les autres catégories sont responsables selon la loi de couvrir la différence. Nous sommes d'avis que ce risque est très faible.

Risque lié aux taux d'intérêt

Dans la mesure où un OPC investit dans des titres du marché monétaire ou des titres à revenu fixe (comme des obligations), sa valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt chutent, le prix des obligations grimpe et ce, parce que les obligations existantes ont des taux d'intérêt supérieurs à ceux des obligations qui viennent d'être émises, et valent plus. De la même façon, si les taux d'intérêt grimpent, le prix des obligations chute tout comme la valeur par part des OPC qui en détiennent.

Le revenu que gagne un organisme de placement collectif, et le revenu qu'il verse aux porteurs de parts, dépendent aussi des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de crédit

Un titre à revenu fixe, comme une obligation, constitue une promesse de verser de l'intérêt et de rembourser le capital à l'échéance. Le risque existe toujours que l'émetteur ne respecte pas cette promesse. C'est ce qu'on appelle le risque de crédit. Le risque de crédit est le plus faible parmi les émetteurs qui ont reçu une note élevée de la part d'une agence de notation et le plus élevé parmi les émetteurs qui ont reçu une note basse ou qui n'ont reçu aucune note. Les émetteurs dont la note est basse offrent généralement des taux d'intérêt supérieurs afin de compenser le risque supérieur engagé.

Risque de change

Un placement dans des titres étrangers comporte le risque de fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Si une devise prend de la valeur par rapport au dollar canadien et que l'OPC détient des titres libellés dans cette devise, la valeur marchande de cette tranche du portefeuille de l'OPC pourra avoir tendance à augmenter. Le contraire se produit si une devise perd de la valeur par rapport au dollar canadien.

Un OPC peut essayer de couvrir le risque de change de son portefeuille de titres étrangers au moyen d'instruments dérivés.

Risque lié aux titres étrangers

Les OPC qui détiennent des titres étrangers peuvent présenter certains avantages, comme une diversification accrue et un rendement potentiellement supérieur, mais ils peuvent aussi entraîner des risques supplémentaires. C'est ce qu'on appelle les « risques liés aux titres étrangers ».

L'instabilité politique, économique ou sociale peut également avoir une incidence sur la valeur des placements en titres étrangers. Les bourses étrangères peuvent être plus petites et moins strictement réglementées que les bourses nationales, ce qui peut causer une baisse de la liquidité. De la même façon, les règles régissant la comptabilité, la présentation des données financières et les titres peuvent être moins strictes que celles qui sont appliquées au Canada, et il peut être plus difficile d'obtenir de l'information.

Risque lié aux instruments dérivés

Certains OPC peuvent utiliser des instruments dérivés, mais seulement de la façon permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Bien que les instruments dérivés soient des véhicules de placement utiles, ils comportent également les risques suivants :

- rien ne garantit l'efficacité de la couverture,
- certains instruments dérivés peuvent manquer de liquidité et rien ne garantit l'existence d'un marché secondaire,
- les bourses d'investissement peuvent imposer des limites de négociation qui pourraient empêcher l'exécution d'un contrat relatif à un instrument dérivé,
- les instruments dérivés fondés sur un indice boursier pourraient subir une incidence défavorable en cas de suspension de la négociation d'un certain nombre d'actions comprises dans l'indice,
- l'autre partie à un contrat relatif à un instrument dérivé peut être incapable de respecter ses obligations prévues par le contrat,
- les sommes déposées auprès d'un courtier en instruments dérivés peuvent être perdues si le courtier éprouve des difficultés financières ou fait faillite,
- les risques liés aux instruments dérivés étrangers sont accrus, y compris un risque de manque de liquidité et un risque de crédit supérieur.

Risque lié au prêt de titres

Un OPC peut prêter des titres détenus dans son portefeuille à des emprunteurs admissibles qui lui fournissent une garantie adéquate. Lorsqu'il prête ses titres, l'OPC s'expose au risque que l'emprunteur ne soit pas en mesure de satisfaire les obligations qui lui incombent aux termes de la convention de prêt de titres et que l'OPC soit donc forcé de prendre possession de la garantie qu'il détient. L'OPC pourrait subir des pertes si la garantie qu'il détient n'a pas, au moment où son recours est exercé, une valeur suffisante pour remplacer les titres empruntés.

Les OPC doivent recevoir une garantie équivalant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés et les emprunteurs doivent rajuster cette garantie de façon quotidienne afin de s'assurer que ce pourcentage est maintenu. Avant de conclure une opération de prêt de titres, l'OPC doit s'assurer que la valeur totale des titres prêtés et celle des titres qui ont été vendus dans le cadre de mises en pension, n'excède pas 50 % de la valeur totale de son actif.

Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres

Lorsqu'un OPC consent à vendre un titre à un prix donné et à le racheter de la même personne à une date ultérieure donnée dans le but de faire un profit, il conclut une convention de mise en pension. Lorsqu'un OPC consent à acheter un titre à un prix donné et à le revendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans le but de faire un profit, il conclut une convention de prise en pension.

Les OPC qui réalisent des mises en pension et des prises en pension s'exposent au risque que l'autre partie à l'opération devienne insolvable et soit incapable de réaliser l'opération. Dans ces circonstances, la valeur des titres achetés pourrait chuter ou la valeur des titres vendus pourrait augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et le moment où le fonds récupère son placement. Les OPC qui réalisent de telles opérations réduisent ce risque en détenant, à titre de garantie, suffisamment de liquidités ou de titres de l'autre partie pour couvrir les obligations de prise en pension ou de mise en pension de celle-ci.

Afin de limiter les risques liés aux mises en pension et aux prises en pension, la garantie détenue relativement aux obligations liées à ces opérations doit être évaluée à la valeur du marché, chaque jour ouvrable, et être à tout moment composée d'une garantie acceptable ayant une valeur au moins égale à 102 % des titres vendus ou de la contrepartie au comptant payée pour les titres par l'OPC.

Avant de conclure une convention de mise en pension ou de prise en pension, un OPC doit s'assurer que la valeur totale de ses titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension et des titres qu'elle a prêtés n'excède pas 50 % de la valeur totale de son actif au moment où il conclut l'opération.

Risque lié au secteur de l'immobilier

Certains OPC effectuent leurs placements principalement dans le secteur de l'immobilier du marché. Ces fonds sous-jacents sont davantage en mesure de miser sur le potentiel du secteur de l'immobilier mais comportent un risque plus important que les fonds qui sont plus diversifiés. Les cours des parts des fonds qui concentrent leurs placements dans un secteur donné peuvent connaître de plus grandes fluctuations étant donné que les titres d'un même secteur sont influencés par les mêmes facteurs. Ces fonds doivent continuer à respecter leurs objectifs de placement en investissant dans un secteur donné même pendant les périodes où le secteur ne connaît pas de bons rendements.

Risque lié aux fiducies de placement

Certains OPC investissent dans des fiducies de placement, comme des fiducies de placement immobilier, des fiducies de redevance et des fiducies d'investissement à revenu fixe, qui sont des véhicules de placement constitués en fiducie plutôt qu'en société. Les fiducies de placement détiennent généralement des titres dans une entreprise sous-jacente ou ont droit de recevoir des paiements de celle-ci ou de placement dans des biens. Dans la mesure où une entreprise sous-jacente ou un placement dans des biens est exposé aux risques du secteur, à l'état du marché boursier, aux fluctuations du taux d'intérêt, aux cours des marchandises et à d'autres facteurs économiques, les rendements d'un placement d'une fiducie de placement pourraient être touchés de façon semblable.

Bien que leurs rendements ne soient ni fixes ni garantis, les fiducies de placement sont organisées en partie de manière à procurer un flux constant de revenu aux épargnants. De ce fait, un placement dans une fiducie de placement peut être assujéti au risque lié au taux d'intérêt. Il existe également un risque isolé, lorsque des réclamations contre la fiducie de placement ne sont pas réglées par celle-ci, que les épargnants d'une fiducie de placement soient tenus responsables des obligations non réglées.

Les récentes modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») modifient de façon importante le traitement fiscal du revenu de la plupart des fiducies et des sociétés de personnes inscrites en bourse (exception faite de certains FPI). De façon générale, selon ces nouvelles règles, un impôt est perçu des épargnants sur certaines distributions ou attributions de revenus, selon le cas, effectuées par ces entités (les « règles sur les EIPD »). Ces règles sont en vigueur pour l'année d'imposition 2007 pour les fiducies et les sociétés de personnes inscrites en bourse après le 31 octobre 2006. Toutefois, pour les fiducies et les sociétés de personnes inscrites en bourse avant le 1^{er} novembre 2006, ces règles ne seront en vigueur qu'à compter de l'année d'imposition 2011, à la condition qu'il n'y ait aucune « expansion injustifiée » de la fiducie ou de la société de personnes pendant la période intermédiaire. De façon générale, selon les règles sur les EIPD, un impôt est perçu sur certains bénéfiques que touche une fiducie ou une société de personnes inscrites en bourse à qui les règles sur les EIPD s'appliquent, qui se rapproche du taux d'imposition combiné sur le revenu fédéral et provincial applicable à une société et les distributions ou les attributions, selon le cas, de ce revenu aux épargnants sont imposées comme des dividendes de sociétés canadiennes imposables. Ce dividende est réputé être un dividende admissible aux fins du crédit d'impôt pour dividendes bonifié s'il est versé ou attribué à un résident du Canada. Les règles sur les EIPD ont eu, et pourraient continuer d'avoir, une incidence sur le cours des titres de ces fiducies et de ces sociétés de personnes, ce qui se répercutera sur la valeur liquidative du fonds commun de placement en question.

Risque lié au Fonds sous-jacent

Un OPC peut acheter des parts d'un Fonds sous-jacent dans le cadre d'une stratégie de placement générale. Par conséquent, les placements qu'un OPC fait dans un Fonds sous-jacent pourraient être importants et représenter un pourcentage considérable des parts en circulation d'un Fonds sous-jacent. Les achats ou rachats de parts d'un Fonds sous-jacent pourraient obliger un Fonds sous-jacent à acheter ou à vendre des titres en portefeuille d'un montant substantiel et, par conséquent, avoir une incidence sur le rendement d'un Fonds sous-jacent.

Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles Apogée

Le tableau suivant présente les différentes sociétés qui participent à l'exploitation des Portefeuilles :

Gestionnaire	Scotia Capitaux Inc. 40 King Street West P.O. Box 4085, Station « A » Toronto (Ontario) M5W 2X6	Le gestionnaire est chargé de fournir les services et installations nécessaires à l'exploitation des Portefeuilles, ainsi que des services de gestion et d'administration d'ordre général. Le gestionnaire peut retenir les services de tiers pour rendre certains services en son nom.
Fiduciaire	Scotia Capitaux Inc. Toronto (Ontario)	Le fiduciaire a le contrôle total et les pleins pouvoirs sur l'actif, les activités et les affaires internes des Portefeuilles, selon les modalités énoncées dans la déclaration de fiducie cadre des Portefeuilles.
Agent chargé de la tenue des registres	International Financial Data Services (Canada) Limited Toronto (Ontario)	L'agent chargé de la tenue des registres tient un registre des propriétaires de parts des Portefeuilles, exécute les ordres et émet des états de compte et des relevés d'impôt aux porteurs de parts.
Vérificateur	PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Toronto (Ontario)	Le vérificateur est un cabinet de comptables agréés indépendant. Le vérificateur exécute une vérification annuelle de chaque Portefeuille et formule une opinion à l'égard du caractère juste de la présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »).
Conseillers en valeurs	Scotia Capitaux Inc. Toronto (Ontario)	Le conseiller en valeur des Portefeuilles fournit des conseils et prend des décisions en matière de placement pour les Portefeuilles.
Comité d'examen indépendant		Conformément au <i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i> , nous avons, en qualité de gestionnaire des Portefeuilles, mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le mandat est d'évaluer nos politiques et procédures en matière de conflits d'intérêts à l'égard des Portefeuilles, et de formuler des commentaires en la matière, et d'examiner les questions de conflit d'intérêts que nous pourrions soumettre au CEI. Le CEI compte actuellement trois membres indépendants du gestionnaire et de toute partie liée au gestionnaire. Au moins une fois l'an, le CEI préparera un rapport de ses activités qu'il présentera ensuite aux porteurs de parts. Le rapport actuel est disponible sans frais, sur Internet à l'adresse www.scotiameleod.com . Des renseignements additionnels sur le CEI, notamment les noms de ses membres, figurent dans la notice annuelle des Portefeuilles.

Dans certains cas, il se peut que votre approbation ne soit pas nécessaire en vertu de la législation en valeurs mobilières pour réaliser une fusion de Portefeuilles ou un changement de vérificateurs de Portefeuilles. Dans un tel cas, le CEI doit approuver la proposition et vous recevrez par la suite un avis écrit d'au moins 60 jours avant que le changement prenne effet.

La Fiducie State Street, située à Toronto, en Ontario, agit à titre de dépositaire pour les Portefeuilles.

Le dépositaire assure la garde des titres et des sommes d'argent des titres de chaque Portefeuille.

Les Portefeuilles investissent dans les Fonds Sous-jacents que nous gérons. Par conséquent, nous n'exercerons pas les droits de vote rattachés aux titres des Fonds sous-jacents. Toutefois, nous pouvons faire en sorte que vous puissiez exercer les droits de vote rattachés à votre tranche de ces titres.

Achats, substitutions et rachats

Mode d'achat des Portefeuilles

Les Portefeuilles ne comportent aucuns frais d'acquisition. Ainsi, vous ne payez pas de commission de vente lorsque vous achetez, faites substituer ou vendez des parts par l'intermédiaire de ScotiaMcLeod. L'opération selon laquelle vous vendez vos parts est aussi appelée un rachat.

Vous devez faire un placement initial minimum de 25 000 \$ dans les parts d'un Portefeuille, le placement minimum subséquent étant de 100 \$ par Portefeuille. Dès que le placement initial est réalisé, ScotiaMcLeod vous enverra une confirmation qui résume les détails de l'achat. Les Portefeuilles ne délivrent pas de certificats de parts, mais ScotiaMcLeod s'occupe de garder des registres des propriétaires des parts.

Si la valeur des placements dans votre compte devient inférieure à 100 \$, nous pourrions vendre vos parts et vous faire parvenir le produit de la vente. Nous vous ferons parvenir un avis écrit de 30 jours avant de vendre vos parts.

Les parts sont non transférables, sauf si ScotiaMcLeod y consent par écrit et alors dans le seul but d'accorder une sûreté à leur égard.

Mode de calcul de la valeur liquidative par part

À la fin de chaque jour, on calcule le prix d'une part en prenant la juste valeur de tous les actifs du Portefeuille, en soustrayant de cette somme tous les éléments de passif du Portefeuille et en divisant le montant obtenu par le nombre total de parts en circulation. Le prix d'une part d'un Portefeuille est souvent appelé sa valeur liquidative.

La valeur liquidative par part est calculée quotidiennement, à la clôture des opérations habituelles à la Bourse de Toronto, habituellement à 16 h (heure de Toronto). Le calcul de la valeur liquidative par part peut, dans certaines circonstances exceptionnelles et sous réserve de l'approbation requise des autorités de réglementation, être suspendu. Si nous suspendons le calcul du prix des parts, nous n'accepterons aucun ordre d'achat ou de rachat de parts. Le prix d'une part d'un Portefeuille varie généralement de jour en jour en fonction de la fluctuation de la valeur des titres qu'il détient.

Les parts sont achetées, les distributions réinvesties et les rachats effectués pour tous les Portefeuilles en fonction de la valeur liquidative par part applicable aux opérations.

Comment passer un ordre d'achat des parts des Portefeuilles

Votre ordre d'achat de parts doit être reçu avant 15 h (heure de Toronto) pour que le prix d'achat corresponde à la valeur liquidative par part calculée à 16 h ce jour-là. Si l'ordre est reçu après 15 h, les parts seront émises à la valeur liquidative par part calculée à 16 h le jour ouvrable suivant. Si le règlement au comptant de l'ordre d'achat n'est pas reçu dans les trois jours de bourse de la réception de l'ordre d'achat, un nombre de parts égal au nombre de parts achetées sera racheté. Si le prix de rachat du Portefeuille est inférieur au prix d'achat, nous recouvrerons la différence auprès de vous. S'il est supérieur, le Portefeuille gardera la différence.

ScotiaMcLeod a le droit de rejeter tout ordre dans un délai d'un jour ouvrable suivant sa réception. Le cas échéant, elle vous remboursera immédiatement le prix d'achat que vous aurez payé. Nous pouvons rejeter votre ordre d'achat si vous avez effectué plusieurs achats et ventes de parts d'un Portefeuille pendant une courte période, généralement 31 jours.

Si vous achetez des parts d'un Portefeuille alors que le Portefeuille a un montant considérable de revenu et de gains non distribués, la valeur liquidative du Portefeuille et, partant, le prix d'achat que vous paierez pour les parts, reflétera le montant du revenu et des gains non distribués. Dès que le Portefeuille distribuera par la suite ce revenu et ces gains, vous pourrez être assujéti à de l'impôt sur votre part de la distribution, même si la distribution peut refléter une partie du prix d'achat que vous avez payé pour les parts.

Comment procéder à la substitution de parts des Portefeuilles

Les parts d'un Portefeuille peuvent être substituées à des parts d'un autre Portefeuille, à la condition que les exigences de placement minimum soient satisfaites. Les règles applicables aux achats et aux rachats s'appliquent également aux substitutions. Si vous substituez des parts dans un délai de 31 jours suivant leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opération à court terme. Dans un compte non enregistré, la substitution peut donner lieu à un gain en capital ou à une perte en capital aux fins de l'impôt.

Comment procéder au rachat de parts des Portefeuilles?

Vous pouvez faire racheter une partie ou la totalité des parts que vous détenez chaque jour ouvrable. Votre ordre de rachat de parts doit être reçu avant 15 h (heure de Toronto) pour que le prix de rachat corresponde à la valeur liquidative par part calculée à 16 h ce jour-là. Si l'ordre est reçu après 15 h, les parts seront rachetées à la valeur liquidative par part calculée à 16 h le jour ouvrable suivant.

Si l'un ou l'autre document que ScotiaMcLeod peut exiger pour réaliser la vente n'est pas reçu dans les dix jours ouvrables de l'ordre de rachat, ScotiaMcLeod achètera le même nombre de parts que celui qui a été vendu. Si le prix d'achat est inférieur au prix de vente des parts, le Portefeuille gardera la différence. S'il est supérieur, nous recouvrerons le montant auprès de vous.

Le produit du rachat sera déposé dans votre compte dans les trois jours ouvrables suivant la réception des documents nécessaires à la réalisation de la vente. Sur demande, ScotiaMcLeod vous enverra par la poste un chèque du produit de la vente ou déposera le produit dans un compte que vous aurez désigné, à la condition que votre chèque pour l'achat des parts qui sont rachetées ait été compensé. Si vous vendez des parts au cours des 31 jours suivant leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opération à court terme. Se reporter à la rubrique « Frais payables par vous — Frais d'opération à court terme » pour obtenir de plus amples renseignements.

Dans certains cas exceptionnels, un Portefeuille peut suspendre le droit des épargnants de faire racheter des parts. Il peut aussi suspendre le droit de vendre des parts en cas de suspension des négociations habituelles, pour la durée de cette suspension, sur un marché où sont inscrits des titres représentant plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition au marché sous-jacent des actifs nets totaux du Portefeuille.

Services facultatifs

Régimes à impôt différé

Chaque Portefeuille constitue un placement admissible pour tous les comptes enregistrés.

Autrement dit, vous pouvez détenir des parts des Portefeuilles dans les comptes enregistrés suivants (collectivement, les « régimes à impôt différé ») :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite (les « REER »), y compris les REER collectifs,
- les REER immobilisés et les comptes de retraite immobilisés (les « CRI »),
- les fonds enregistrés de revenu de retraite (les « FERR »),
- les fonds de revenu viager (les « FRV ») et les fonds enregistrés de revenu viager (les « FERV »),
- les régimes de participation différée aux bénéfices (les « RPDB »),
- les régimes de pension agréée (les « RPA »), y compris les régimes de retraite à cotisations déterminées (les « RRCD »),
- les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE »),
- les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (les « REEI »),
- les comptes d'épargne libre d'impôt (les « CELI »).

Régime de prélèvement automatique

Les placements réguliers représentent un moyen efficace de constituer un patrimoine. Pour faciliter de tels placements, ScotiaMcLeod a mis sur pied un régime de prélèvement automatique. Une fois le placement initial minimum effectué dans un Portefeuille, vous pouvez autoriser des déductions périodiques de votre compte bancaire pour acheter des parts. Le montant minimum par déduction autorisée est de 100 \$ et vous pouvez suspendre cette autorisation à tout moment.

Si vous faites un achat aux termes d'un régime de prélèvement automatique, vous recevrez un prospectus simplifié de renouvellement pour les Portefeuilles seulement si vous en faites la demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire d'un prospectus de renouvellement et de ses modifications, communiquez avec nous au 1-800-530-0197 (à Toronto, au 416-506-8404), ou encore communiquez avec votre conseiller en placement de ScotiaMcLeod. Le prospectus actuel et ses modifications peuvent être consultés sur les sites Web www.sedar.com ou www.scotiacleod.com. Bien que la loi ne nous confère pas un droit de résolution à l'égard d'un achat de parts d'un OPC effectué aux termes d'un régime de prélèvement automatique, vous continuerez d'avoir le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité si un prospectus de renouvellement contient une information fautive ou trompeuse, que vous ayez demandé ou non un prospectus de renouvellement.

Régime de retraits automatiques

Si vous détenez au moins 25 000 \$ dans votre Portefeuille, vous pouvez ouvrir un compte de retraits automatiques afin de faire des paiements au comptant prédéterminés par le rachat automatique de parts. Vous pouvez suspendre votre autorisation à tout moment. ScotiaMcLeod se réserve le droit de mettre fin à cette entente pour les comptes dont la valeur marchande devient inférieure à 5 000 \$.

Frais

La présente rubrique décrit les frais que vous pourrez devoir payer si vous investissez dans les Portefeuilles. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement. Les Portefeuilles peuvent devoir prendre en charge une partie de ces frais, ce qui réduira la valeur de votre placement dans ceux-ci. Puisque les Portefeuilles sont sans frais d'acquisition, il n'est pas nécessaire qu'une assemblée des porteurs de parts soit tenue pour approuver une augmentation des frais imposés aux Portefeuilles. Une telle augmentation ne sera effectuée que si les porteurs de parts ont été avisés de l'augmentation au moins 60 jours avant la date à laquelle elle prend effet.

Frais payables par les fonds													
Frais de gestion	<p>Les Portefeuilles nous paient des frais de gestion en contrepartie des services de gestion généraux que nous leur fournissons. Ces frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les taux annuels maximaux pour des parts des Portefeuilles sont les suivants :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Portefeuille</th> <th style="text-align: right;">Frais de gestion annuels maximaux (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Portefeuille de revenu équilibré Apogée</td> <td style="text-align: right;">1,85 %</td> </tr> <tr> <td>Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée</td> <td style="text-align: right;">2,10 %</td> </tr> <tr> <td>Portefeuille de croissance équilibré Apogée</td> <td style="text-align: right;">2,10 %</td> </tr> <tr> <td>Portefeuille de croissance moyenne Apogée</td> <td style="text-align: right;">2,40 %</td> </tr> <tr> <td>Portefeuille de croissance Apogée</td> <td style="text-align: right;">2,40 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les Portefeuilles doivent payer la Taxe sur les produits et services (TPS) sur les frais de gestion qu'ils nous versent.</p>	Portefeuille	Frais de gestion annuels maximaux (%)	Portefeuille de revenu équilibré Apogée	1,85 %	Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée	2,10 %	Portefeuille de croissance équilibré Apogée	2,10 %	Portefeuille de croissance moyenne Apogée	2,40 %	Portefeuille de croissance Apogée	2,40 %
Portefeuille	Frais de gestion annuels maximaux (%)												
Portefeuille de revenu équilibré Apogée	1,85 %												
Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée	2,10 %												
Portefeuille de croissance équilibré Apogée	2,10 %												
Portefeuille de croissance moyenne Apogée	2,40 %												
Portefeuille de croissance Apogée	2,40 %												
Placements dans les Fonds sous-jacents	<p>Les Fonds sous-jacents ne nous paient pas directement de frais de gestion, mais un Fonds sous-jacent paie ses propres frais, qui s'ajoutent aux frais payables par un Portefeuille qui investit dans le Fonds sous-jacent.</p> <p>Aucuns frais de gestion ni aucuns frais incitatifs ne sont payables par un Portefeuille si le paiement de ces frais pourrait raisonnablement être considéré comme une répétition des frais payables par un Fonds sous-jacent pour les mêmes services.</p> <p>Aucuns frais de vente ou de rachat ne sont payables par un Portefeuille lorsqu'il achète ou vend les titres d'un Fonds sous-jacent que nous gérons ou qui est géré par une personne qui a un lien avec nous ou qui est membre du même groupe que nous, ou si le paiement de ces frais pourrait raisonnablement être considéré comme une répétition des frais payés par un épargnant du Portefeuille.</p>												
Frais d'exploitation	<p>Les Portefeuilles paient les frais liés à leur exploitation et à l'exploitation de leur entreprise, y compris les frais juridiques et les frais de vérification, les taxes et les impôts, les intérêts, les coûts d'administration liés à l'émission et au rachat des parts, les frais de courtage, les coûts liés à la préparation des rapports financiers et autres ainsi que les coûts liés à la conformité à l'ensemble des lois, des règlements et des politiques applicables. Ces frais du Portefeuille comprennent également sa portion proportionnelle des frais totaux de chaque Fonds sous-jacent. Ces frais comprennent également la rémunération annuelle de chaque membre du CEI, la rémunération de chaque membre pour les réunions auxquelles il assiste et les frais raisonnables engagés dans l'exercice de ses fonctions à titre de membre du CEI. À l'heure actuelle, chaque membre du CEI a le droit de toucher des honoraires annuels de 10 000 \$ (15 000 \$ pour le président) et des honoraires de 1 000 \$ chaque fois qu'il assiste à une réunion du CEI et de 800 \$ chaque fois qu'il assiste à une réunion aux fins d'information ou de formation.</p>												

Frais payables par vous	
Frais d'opération à court terme	<p>Les opérations à court terme effectuées par des épargnants peuvent augmenter les frais d'un Portefeuille, ce qui peut avoir une incidence sur tous les épargnants du Portefeuille et sur l'intérêt financier des épargnants à long terme. Les opérations à court terme peuvent avoir une incidence sur le rendement d'un Portefeuille en obligeant le conseiller en valeurs à conserver plus de liquidités dans le Portefeuille que ce qui serait autrement nécessaire. Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un Portefeuille peut exiger des frais correspondant à 2 % du montant des parts vendues ou substituées par un épargnant, si cet épargnant vend ou substitue des parts dans les 31 jours de leur achat. Ces frais pourraient ne pas s'appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux opérations qui ne dépassent pas un certain montant minimum établi par le gestionnaire à l'occasion; • aux rectifications d'opération ou à toute autre mesure initiée par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs approprié; • au rééquilibrage automatique effectué dans le cadre du service offert par ScotiaMcLeod; • aux transferts des parts d'un Fonds d'un compte Scotia Capitaux Inc. à un autre compte Scotia Capitaux Inc. appartenant au même porteur de parts; • aux paiements réguliers versés dans un FRR ou un FRV; • aux paiements réguliers effectués au moyen d'un plan de retraits systématiques. <p>Les arrangements formels ou informels visant à autoriser les opérations à court terme sont décrits dans la notice annuelle du portefeuille. Si les règlements sur les valeurs mobilières imposent l'adoption de politiques précises concernant les opérations à court terme, les Portefeuilles adopteront de telles politiques si les autorités en valeurs mobilières les mettent en œuvre. Au besoin, ces politiques seront adoptées sans que le présent prospectus simplifié ou la notice annuelle des Portefeuilles soient modifiés et sans que vous en soyez avisés, à moins que la réglementation ne l'exige.</p>
Incidences des frais de vente	Aucune commission de vente ni aucuns autres frais d'acquisition ne sont payables dans le cadre d'un achat, d'une substitution ou d'un rachat de parts des Portefeuilles.

Rémunération du courtier

Bien qu'ils ne reçoivent aucun courtage à l'acquisition des parts des Portefeuilles, les courtiers (y compris ScotiaMcLeod) reçoivent une rémunération pour certains services courants rendus aux épargnants des Portefeuilles. À titre de gestionnaire des Portefeuilles, Scotia Capitaux Inc. paie aux courtiers, à une fréquence maximale d'une fois par mois, des frais de service d'un taux annuel maximal de 1,30 % de la valeur des parts des Portefeuilles détenues par les épargnants.

Lorsque ScotiaMcLeod est le courtier, elle utilise une partie des frais de service qu'elle reçoit pour rémunérer ses conseillers en placement pour les services rendus aux épargnants des Portefeuilles. Un conseiller en placement de ScotiaMcLeod peut également recevoir des incitations à la vente calculées en fonction de son rendement global.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Le coût des commissions de vente et de service ainsi que des programmes d'incitation à la vente représentait environ 61,5 % du total des frais de gestion que nous avons reçus des Portefeuilles Apogée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Incidences fiscales pour les épargnants

La présente rubrique constitue un résumé de l'incidence que peuvent avoir les placements dans les Portefeuilles sur l'impôt sur le revenu que vous avez à payer. Elle suppose que vous êtes un particulier autre qu'une fiducie, un résident canadien sans lien de dépendance avec les Portefeuilles et que vous détenez vos parts à titre d'immobilisations. Veuillez vous reporter à la notice annuelle des Portefeuilles pour plus d'information d'ordre fiscal. Étant donné que les lois fiscales diffèrent d'une province à l'autre et que la situation de chaque épargnant est unique, nous vous recommandons de communiquer avec un expert en fiscalité.

Comment votre placement peut fructifier

Les Fonds obtiennent de l'argent sous forme de revenu et de gains en capital. Le revenu comprend l'intérêt et les dividendes qu'un Fonds obtient sur ses placements et les gains qu'il réalise sur certains instruments dérivés. Un Fonds réalise des gains en capital lorsqu'il vend des placements à profit.

Vous obtenez de l'argent sous forme de distributions lorsque le Fonds vous paie votre quote-part du revenu et des gains en capital qu'il a gagnés. En général, chaque Fonds distribue aux porteurs de parts assez de revenu net et de gains en capital réalisés nets chaque année pour ne pas avoir d'impôt sur le revenu à payer.

Vous pouvez aussi obtenir de l'argent sous forme de gains en capital lorsque vous vendez vos parts ou que vous y substituez d'autres parts à profit. Il se peut que vous subissiez une perte en capital si vous vendez ou substituez vos parts à perte.

Imposition des bénéfices

Vous devez payer de l'impôt selon que vous détenez vos parts dans un régime à impôt différé ou dans un compte non enregistré.

Parts détenues en dehors d'un régime à impôt différé

Si vous détenez des parts d'un Portefeuille en dehors d'un régime à impôt différé, vous devrez inclure chaque année dans votre revenu le montant des distributions de revenu et de gains en capital imposables qui vous sont payés ou payables au cours de l'année par le Portefeuille, que vous receviez ce montant au comptant ou sous forme de parts supplémentaires. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Portefeuille est élevé, plus il est probable que le Portefeuille versera des distributions imposables.

Le prix d'une part d'un Portefeuille peut inclure un revenu et (ou) des gains en capital que le Portefeuille a gagnés mais qu'il n'a pas encore réalisés et (ou) distribués. Si vous achetez des parts d'un Portefeuille avant qu'il ne fasse une distribution, vous serez imposé sur cette distribution, même si le Portefeuille a gagné le montant avant que vous ne deveniez propriétaire des parts. Par exemple, bon nombre de Portefeuilles font leur unique, ou principale, distribution de gains en capital en décembre. Si vous achetez des parts tard dans l'année, il se peut que vous ayez à payer de l'impôt sur le revenu et les gains en capital que le Portefeuille a gagnés sur toute l'année. Autrement dit, vous aurez à payer de l'impôt sur des bénéfices du Portefeuille alors que vous n'en aurez pas profité. Les distributions effectuées par un Portefeuille qui constituent un remboursement de capital ne sont pas imposables, mais réduiront généralement le prix de base rajusté de vos parts dans ce Portefeuille.

Lorsque vous demandez le rachat ou la substitution de parts d'un Portefeuille, vous pouvez réaliser un gain en capital ou une perte en capital. Votre gain en capital (ou perte en capital) sera égal à la différence entre le montant que vous recevez au moment du rachat ou de la substitution (déduction faite des coûts de disposition raisonnables, comme les frais de souscription différés) et votre prix de base rajusté des parts rachetées ou substituées. Vous devez calculer votre prix de base rajusté de façon distincte pour les parts de chaque Portefeuille dont vous avez la propriété. En règle générale, le prix de base rajusté global de vos parts correspond à ce qui suit :

- votre placement initial, **plus**
- vos placements additionnels, **plus**
- les distributions que vous avez réinvesties, **moins**
- tout remboursement de capital, **moins**
- le prix de base rajusté de tout rachat antérieur.

Les particuliers, notamment certaines fiducies et successions, sont assujettis à un impôt minimum de remplacement. Si vous êtes un particulier, vous pourriez devoir payer cet impôt minimum de remplacement à l'égard des gains en capital réalisés et/ou des dividendes reçus relativement à vos parts d'un Portefeuille.

Vous recevrez de ScotiaMcLeod les renseignements nécessaires à la production de votre déclaration de revenus pour l'exercice précédent. Vous voudrez peut-être communiquer avec un expert en fiscalité pour obtenir de plus amples conseils.

Parts détenues dans un régime à impôt différé

Lorsque vous détenez vos parts dans un régime à impôt différé, vous ne payez aucun impôt sur les distributions réalisées par le Portefeuille ni sur les gains en capital réalisés sur le rachat ou la substitution de parts dans le cadre du régime. Se reporter à la rubrique *Services facultatifs — Régimes à impôt différé*. En règle générale, les retraits d'un régime à impôt différé sont imposables. Toutefois, les retraits des CELI ne sont pas assujettis à l'impôt et les REEE et les REEI sont assujettis à des règles particulières.

Tant que chacun des Portefeuilles constitue une fiducie de fonds commun de placement ou un placement enregistré pour l'application de l'impôt, les parts des Portefeuilles constitueront des « placements admissibles » pour les REER, les FEER, les REEE, les RPDB, les REEI et les CELI.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception d'un prospectus simplifié, ou dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat. Si le contrat consiste à acheter des titres aux termes d'un plan contractuel, ces délais pourront être prolongés.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers (y compris des modifications) contenant des informations fausses ou trompeuses. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés. Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Portefeuille de revenu équilibré Apogée

Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée

Portefeuille de croissance équilibré Apogée

Portefeuille de croissance moyenne Apogée

Portefeuille de croissance Apogée

Les Portefeuilles Apogée



Gestion par :

Scotia Capitaux Inc.
Scotia Plaza
40 King Street West
P.O. Box 4085, Station « A »
Toronto (Ontario)
M5W 2X6
N° sans frais : 1-800-530-0197
(à Toronto, 416-506-8404)



Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières

Cert no. SGS-COC-004339
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

Des renseignements supplémentaires sur les Portefeuilles Apogée figurent dans la notice annuelle, les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires à l'égard du rendement du fonds des Portefeuilles et les derniers états financiers annuels ou intermédiaires qui ont été déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais et sur demande un exemplaire de la notice annuelle, des rapports de gestion à l'égard du rendement du fonds et les états financiers des Portefeuilles Apogée ainsi qu'un état des mouvements de portefeuille, en composant sans frais le 1-800-530-0197 (à Toronto, le 416-506-8404) ou par courrier électronique par l'intermédiaire du site Web de ScotiaMcLeod à www.scotiamcleod.com.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements sur les Portefeuilles Apogée, comme les circulaires d'information et les contrats importants, sur le site Web de SEDAR à www.sedar.com ou sur le site Web de ScotiaMcLeod à www.scotiamcleod.com.

SCOTIA CAPITAUX INC. EST UNE PERSONNE MORALE DISTINCTE DE LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, MÊME SI CELLE-CI EN A LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.